



Dossier de presse

Conseil municipal

du mardi 26 janvier 2021

A l'occasion de ce conseil municipal, l'assemblée respectera une minute de silence pour un hommage solennel à Emmanuelle Ajon, adjointe au maire, partie bien trop vite le 14 décembre dernier.

ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE SUITE AU DECES D'EMMANUELLE AJON

D-2021/1

Suite au décès d'Emmanuelle Ajon, 3^{ème} adjointe au maire, le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Le Maire proposera à l'assemblée que Véronique Seyral devienne adjointe en charge des **quartiers prioritaires politique de la ville**. Véronique Seyral est déjà conseillère municipale déléguée à la politique de la ville. Sa désignation comme adjointe témoigne de la volonté de faire de cette thématique une priorité politique.

AUTOPARTAGE : SOUTIEN AU RESEAU CITIZ

D-2021/6

Citiz, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), a été créée en 2001. Cette société collective à vocation non lucrative s'inscrit pleinement dans l'économie sociale et solidaire. Citiz c'est surtout un partenaire clef pour la ville de Bordeaux dans la mise en œuvre de sa politique de mobilité avec ce service d'autopartage.

Ce service de proximité permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus.

C'est donc un formidable accélérateur de transition pour la ville car elle permet la démotorisation et une meilleure gestion de l'espace public. En effet, on estime **qu'une voiture citiz remplace 5 à 8 voitures individuelles et libère 3 places de stationnement**.

Malheureusement alors que les chiffres de 2019, avec un chiffre d'affaire en progression de 20%, et un bilan bénéficiaire de 55 000 euros, laissaient augurer une marge de progression identique pour 2020. La crise sanitaire et le premier confinement a mis ont mal la trésorerie de cette société.

Les différents partenaires privés et publics ont donc décidé de soutenir Citiz en augmentant leur part de capital dans cette entreprise.

La part de la Ville de Bordeaux passera ainsi de 5 000 euros à 50 000 euros.

Cette augmentation au capital de Citiz est un engagement en direction de l'autopartage mais surtout un engagement fort pour réduire les émissions de GES responsable du dérèglement climatique et proposer aux Bordelais des alternatives à la voiture individuelle.

L'ambition de Citiz est le doublement de sa flotte de véhicules d'ici deux ans et le positionnement des stations Citiz tous les 500 m, au plus près du tram afin de favoriser l'intermodalité.

Bordeaux compte aujourd'hui 26 stations en voirie quand Strasbourg, ville de même strate, en propose 56 ; Grenoble avec seulement 160 000 habitants dispose de 75 stations en voirie.

En Europe, de grandes métropoles mettent aussi en avant cette politique d'autopartage. Bruxelles, par exemple, souhaite consacrer 2% des places voirie à l'autopartage.

UN FONDS NATURE & CULTURE POUR LES ECOLIERS

D-2021/26

La Ville de Bordeaux lance un nouveau dispositif baptisé « Fonds Nature & Culture » afin de favoriser les projets éducatifs dans ses écoles maternelles et élémentaires.

Ce fonds, réponse à la crise sanitaire, permet de doter exceptionnellement cette année les écoles d'un budget de participation à des projets (en moyenne 8 euros par élève), limitant ainsi l'appel à contribution des parents et compensant les pertes de rentrée d'argent des fêtes des écoles.

Ce fonds vise à favoriser les initiatives pédagogiques des enseignants, voire de la communauté éducative au sens large, pour des actions culturelles et écologiques à destination des élèves. Ces actions s'inscrivent dans le respect du projet d'école en y incluant les parents d'élèves. Elles conduisent également à renforcer la liberté pédagogique des enseignants.

En fin d'année scolaire, les écoles transmettront à la Ville un bilan quantitatif et qualitatif des projets menés grâce à ce fonds.

Sur la base d'un montant moyen de 8€ par élève, la Ville estime sa participation à plus de 135 000 €.

JARDINS PARTAGES : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC 10 ASSOCIATIONS

D-2021/12

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer des conventions de partenariat entre la ville de Bordeaux et dix associations pour la **création et l'animation des jardins partagés.**

Construire demain, c'est aussi planter de bonnes graines.

Dans cette logique, plusieurs actions en faveur de la Nature en ville sont régulièrement développées, y compris dans les espaces les plus contraints du tissu urbain.

Dans ce cadre, la création et l'animation de jardins partagés participe ainsi à :

- embellir et d'améliorer le cadre de vie proposé aux habitants ;
- favoriser le lien social et les échanges, notamment entre voisins au sein d'un même quartier;
- développer la présence de la nature en ville ainsi que la biodiversité, y compris dans des espaces les plus denses et contraints.

La convention de partenariat prévoit la mise à disposition par la Ville d'une parcelle de terrain destinée à l'aménagement/exploitation du jardin partagé géré par l'association. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le travail de la Ville ne se limite pas aux jardins partagés mis en œuvre par les associations. Elle souhaite développer une véritable démarche autour de la **résilience alimentaire**, totalement nouvelle à Bordeaux. Cette délégation, portée par Eve Demange, n'existait pas auparavant.

Dans ce cadre :

- Création d'une ligne budgétaire avec un premier budget dédié à la résilience alimentaire de 100 000 € pour 2021 et d'une équipe dédiée au sein des services municipaux
- Travail de concertation avec les acteurs de quartiers débute dès février.
- Plantation dès cette saison de 100 arbres fruitiers dans les parcs & jardins de Bordeaux, au plus proche des habitants.
- Lancement de l'étude pour l'installation d'un lieu de production agricole au Grand Parc
- Etude autour de l'installation d'un maraicher au Haillan sur le domaine de la direction des espaces verts et de la création d'un potager dans le jardin de l'Hôtel de ville.
- Instauration du permis de végétaliser, annoncé dans le plan Bordeaux Grandeur Nature.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES CRECHES : DE NOUVELLES CLAUSES

D-2021/35

A l'occasion d'un renouvellement de Délégation de Service Public de la structure d'accueil de la petite enfance, située rue Mirassou, d'une capacité d'accueil de 60 places, la Ville intègre de nouveaux critères :

- La définition de critères conséquents en termes **d'alimentation biologique** (80% avec un objectif de 100%), **l'interdiction des perturbateurs endocriniens**, l'obligation des **couches écologiques ou lavables** et l'emploi de **personnes en insertion**.
- Une notion de **bénéfice raisonnable est introduite**. Tout bénéfice supérieur sera reversé à la Ville.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr